



Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

Site : www.pietons69.e-monsite.com

BULLETIN D'ACTIVITÉS N°50 / DÉCEMBRE 2021

Chers Adhérents,

Nous vous adressons le bulletin d'activités N°50 qui couvre la période de six mois allant du 1er mai au 31 octobre de cette année. Eh oui, c'est notre cinquantième bulletin d'activités. Ce bulletin semestriel – dont l'idée de le faire naître en 2002 revient à notre très regrettée Andrée RANDON – permet à chacun de nos Adhérents ainsi qu'à tous les autres lecteurs de connaître nos multiples actions, nos réussites, nos échecs et aussi nos coups de colère. C'est justement par une vraie colère que commence ce BA N°50.

Le mot du Président : colère !

Je le dis tout net et sans détour : j'ai ressenti une très grande colère quand j'ai appris la décision du président de la République Emmanuel MACRON au sujet de son refus de mettre en place le contrôle technique des scooters et motos. Une vraie colère à triple titre.

Colère tout d'abord car ce n'est vraiment pas la première reculade de lui-même ou de son Gouvernement concernant la Sécurité routière. Tout le monde se rappelle que son ex-premier ministre Edouard PHILIPPE avait reculé sur les 80 km/h sur route départementale et nationale, refilant – par manque total de courage politique – aux présidents des Conseils généraux ce sujet non consensuel pour les Français.

Colère ensuite car cette décision présidentielle digne d'un oukase tsariste désavoue son Ministre délégué aux Transports et même son Premier ministre qui avaient déclaré vouloir appliquer la directive européenne de 2014, complétée par le Parlement européen en 2021, à savoir la mise en place à partir du 1er janvier 2023 d'un contrôle technique tous les deux ans (ou avant toute revente d'un véhicule) dans un centre agréé. Et ce afin de lutter contre l'accidentologie et la pollution.

Colère enfin face au motif donné par le Président de la République qui a déclaré que « ce n'était pas le moment d'embêter les Français » !! Or, ce motif est bâti politiquement sur une contre-vérité totale : les motards ne représentent certainement pas la totalité de la population française motorisée. Ils sont même ultra-minoritaires puisqu'ils ne sont que trois millions face aux quarante millions d'automobilistes qui eux effectuent ce contrôle technique tous les deux ans depuis 1992.

Alors que ce contrôle technique mentionne clairement plusieurs dizaines de points de contrôle pour lutter contre l'accidentologie due aux deux-roues motorisés qui est une vraie source de nombreuses souffrances, mais aussi pour lutter contre la pollution, alors que l'écrasante majorité des pays européens exigent déjà un contrôle technique pour les motos, le Président de la République préfère – pour des raisons purement électorales – mettre en jeu la vie des motards eux-mêmes et celle des autres utilisateurs de la voirie dont bien évidemment les plus fragiles que sont les piétons ! Décidément, sur la Sécurité routière, qu'il est loin, très loin le « Nouveau Monde » promis par le candidat Emmanuel MACRON en 2016-2017.

Heureusement, certains citoyens n'ont pas accepté cette décision d'un Président qui, clairement, a totalement abandonné sa position jupitérienne. En effet, l'association RESPIRE a déposé devant le Conseil d'Etat une requête en « excès de pouvoir » et un référé-suspension. Son président Tony RENUCCI a déclaré que « le contrôle technique œuvre à la diminution des risques d'accidents qui touchent particulièrement les jeunes. Et si une approche pédagogique est obligatoire pour réduire ces risques, le contrôle technique peut aussi y contribuer....Les deux-roues motorisés émettent beaucoup de monoxyde de carbone et d'oxyde d'azote qui sont des polluants atmosphériques, ceci de façon parfois plus importante que les voitures les plus récentes ».

Bien sûr, j'ai peu d'espoir que cette action puisse réellement aboutir étant donné les pouvoirs exorbitants du président de la République sous notre Vème République, mais au moins cette action montre que certains citoyens privilégient la sécurité et le cadre de vie aux bulletins de vote !

Pierre RAUZADA



Retour sur notre Assemblée générale

Elle s'est déroulée le mercredi 06 octobre dernier, rue Major Martin, située dans le 1er arrondissement de Lyon, là où nous nous réunissons chaque mois.

Il y avait environ 25 personnes, que nous remercions de nouveau très sincèrement et même chaleureusement pour leur présence. Par rapport à notre dernière AG de mars 2020, la participation est en légère diminution pour les adhérents et les associations « amies » mais en légère augmentation pour les élus puisque aucun d'entre eux n'avait été présent durant notre AG de l'année dernière.

Notre Assemblée générale a été animée par notre président Pierre RAUZADA, un de nos administrateurs en la personne de Yves GASCOIN, et par notre trésorier Daniel FLORENCE.

De nombreux Elus, ayant reçu notre invitation, s'étaient excusés de ne pas pouvoir être présents. Les deux élus présents ont été Jean-Christian MORIN (adjoint Mairie 1er Adt) et Bertrand ARTIGNY (pour la Mairie du 5e Adt). Valentin LUNGENSTRASS, annoncé par le Maire de Lyon pour le représenter, n'a finalement pas pu venir.

Plusieurs membres d'Associations « amies » étaient présents :

- pour les personnes handicapées : Vincent BARRESI, vice-président du CARPA.
- pour les cyclistes : Françoise CHEVALLIER pour La Maison du Vélo, Louis LADIGUE et Etienne PICHAT pour Lyon-Vélo.

- pour les transports collectifs : Michel VANDENBROUCKE pour Lyon-Métro et Lyon-Tramway.

La presse était aussi présente en la personne de Bruno LEPINE pour le journal Lyon Presqu'île.

1. Organisation

L'assemblée générale se déroule autour de la projection d'un Powerpoint (53 pages) composé de textes courts illustrés de nombreuses photos et abondant de nombreux sujets, commentés par les animateurs, avec possibilité au fur et à mesure de prises de parole par l'assistance durant toute la projection.

2. Rapport financier

Présenté par notre trésorier, il révèle que nos « Produits » proviennent à 60% des cotisations des adhérents, les 40% restants provenant des subventions des mairies de Bron et Villeurbanne.

D'autre part, il est à noter une légère érosion des recettes due à la perte d'adhérents. Malgré un budget juste équilibré, il est proposé de maintenir la cotisation annuelle minimale au niveau fixé depuis 2012, soit 15 euros.

Vote : rapport adopté à l'unanimité.

3. Renouvellement du Conseil d'Administration

Durant l'exercice écoulé, nous avons déploré les décès d'Andrée RANDON qui fut présidente et secrétaire générale pendant de nombreuses années, ainsi que de Jacqueline BURGER longtemps membre de notre CA. Est également évoqué le décès de Jean MURARD, président très connu et très actif de Déplacements Citoyens, une association « amie » dans le domaine des transports collectifs.

Malgré la sollicitation envers nos adhérents durant l'année écoulée et pendant l'AG, nous regrettons de n'avoir pas obtenu de nouvelles candidatures. Cette offre est permanente.

Candidats à un nouveau mandat de 3 ans : Daniel FLORENCE et Pierre RAUZADA.

Vote (un vote par candidat) : tous deux réélus à l'unanimité.

4. Rapport d'activités

→ Comment intervenons-nous ?

En sollicitant les Pouvoirs publics au bon niveau de décision. Devant la grande complexité de l'organisation administrative (les « millefeuilles » des Elus et des Services), à qui s'adresser ? Par une longue expérience, nous connaissons, dans toutes les Collectivités territoriales, un grand nombre de personnes et leurs attributions précises. Cela nous permet de frapper directement aux bonnes portes pour plus d'efficacité, et ce d'autant plus que nous sommes reconnus depuis longtemps comme ayant une bonne expertise du domaine piétonnier.

En adressant régulièrement aux Elus et Services des demandes par lettres ou e-mails, avec photos, toujours accompagnées de propositions d'amélioration réalistes. Parfois, nous les rencontrons sur le terrain.

En répondant, assez fréquemment, aux appels pour un avis à donner à des journalistes du Progrès, ou bien à des étudiants (aménagement, urbanisme, journalisme, ...).

En participant à :

- certains CICA (Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement) et Conseils de Quartier.

- la Commission Associations Modes Actifs et la Commission Intercommunale d'Accessibilité à La Métropole.

- la concertation publique préalable sur les grands travaux de voirie et de transports en commun, ou sur certains règlements et campagnes de communication métropolitaines. Un travail bien réalisé en amont est très productif.

En collaborant avec les nombreuses Associations de personnes handicapées, de cyclistes et de transports en commun, de quartiers, dans des revendications communes, selon les opportunités. Ces regroupements facilitent le travail des Elus en leur présentant un interlocuteur unique.

→ Comment informons-nous ?

Par la presse écrite, exceptionnellement la télévision régionale, en lui adressant en copie nos demandes d'améliorations de la voirie publique en faveur des piétons, et en répondant à ses sollicitations sur divers sujets d'actualité. Chaque année, notre Association est citée dans divers articles de presse.

Par notre site Internet : <www.pietons69.e-monsite.com> dont le gestionnaire est notre Président.

Par notre bulletin semestriel d'activités, largement diffusé par courrier et Internet aux Adhérents, Associations, Elus et Services, Médias.

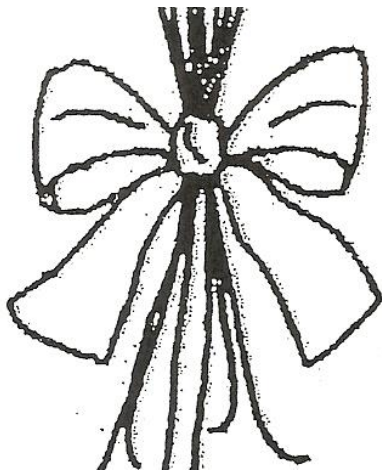
Vote : rapport adopté à l'unanimité.

5. Expression des participants

En plus de la possibilité d'intervention durant la projection du Powerpoint, cette dernière partie donne l'occasion à toutes les personnes présentes d'exprimer leurs points de vue, et aux différents Administrateurs de répondre aux questions. Cette année, les thèmes abordés ont été : le projet de 30 km/h en ville, l'encombrement abusif de certaines terrasses de cafés et restaurants, le stationnement des trottinettes en libre-service, des vélos, des scooters et motos, les cyclistes, les personnes handicapées, la piétonnisation de certains espaces urbains colonisés par la voiture et celle envisagée de la Presqu'île de Lyon.

Après avoir remercié tous les participants et indiqué que la synthèse des interventions servirait à orienter les actions de l'Association pour toute l'année 2022, le Président a levé la séance.

Le 10 octobre, un compte-rendu de notre AG, basé sur notre Powerpoint, est paru dans Le Progrès. Pour prendre connaissance de la totalité du Powerpoint projeté et commenté qu'a réalisé Daniel FLORENCE, ou pour lire le compte-rendu de notre AG rédigé par Yves GASCOIN : → Site Internet / Page d'accueil.



Ruban vert à La Métropole

Notre Conseil d'administration, réuni le mercredi 17 novembre dernier, a décidé d'attribuer à la majorité un « Ruban vert » à la Métropole pour son action rapide et efficace concernant la montée de Choulans, voie urbaine située dans le 5ème arrondissement de Lyon.

La montée de Choulans est une voie structurante de première importance dans l'agglomération puisqu'elle fait partie de l'itinéraire de substitution à la voie M6 (ex A6) qui passe dans le tunnel de Fourvière. Longue de 900 mètres, son tracé est très sinueux (trois virages en épingle) et en pente prononcée. Aménagée en route express à l'époque du « tout automobile » pour écouler de gros trafics à des vitesses nettement supérieures aux 50 km/h actuels (2 X 2 voies, dévers prononcés dans les courbes, séparateur central et divers murets latéraux), sans égard pour les piétons (trottoirs plutôt étroits, assez symboliques), elle est aujourd'hui exactement le contraire d'un boulevard urbain apaisé. Cette configuration qui incite les conducteurs à des vitesses élevées est à l'origine

de nombreux accidents, certains avec sortie de route ayant gravement blessé et même tué des piétons circulant normalement sur les trottoirs. Devant de tels risques, la fréquentation piétonnière avait considérablement chuté, notamment celle des enfants et scolaires en raison de l'inquiétude totalement justifiée des parents. Ce qui était très regrettable.

L'accident du 16 juin 2021, dans lequel un camion s'est renversé sur le trottoir, tuant un lycéen, a constitué un détonateur dans l'opinion. La Métropole a alors lancé des études pour redresser cette situation. Les riverains et le public (dont notre Association) ont pu se faire entendre au cours de la procédure de concertation préalable.

La solution retenue a consisté à affecter la voie de droite aux bus et vélos et la voie de gauche à la circulation générale. De plus, la vitesse autorisée a été réduite à 30 km/h. Nous sommes très satisfaits par ces mesures car elles correspondent pratiquement à nos propositions (→ Site Internet / Demandes locales : 5e Adt).

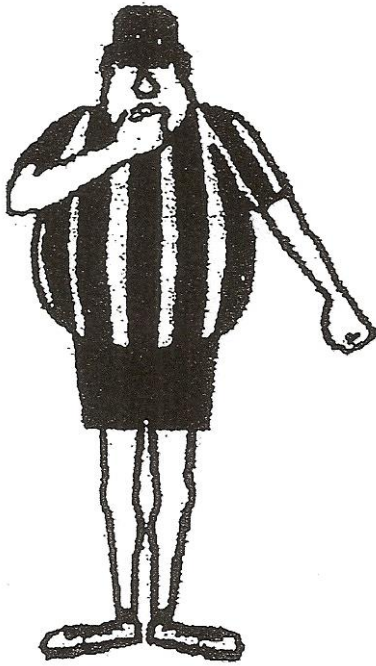
Le nouveau régime de circulation semble bien respecté, la présence du radar-sanction y contribuant très certainement. Bien que les trottoirs n'aient pas pu être élargis, la situation des piétons s'en trouve radicalement améliorée. Grâce à un trafic automobile apaisé et plus éloigné d'eux, ils se sentent en meilleure sécurité. Nous espérons qu'avec le temps nombreux seront ceux qui reprendront à pied le chemin de ces trottoirs.



AVANT



APRÈS



Carton rouge aux scooters et motos

Notre Conseil d'administration, réuni le mercredi 17 novembre dernier, a décidé d'attribuer à la majorité un « Carton rouge » aux conducteurs de scooters et motos, que ce soit pour la circulation ou pour le stationnement.

1/ La circulation

Notre Association en a plus qu'assez de voir tous les jours, absolument tous les jours des conducteurs de scooters et de motos rouler sur les trottoirs, sur la partie piétonne des places, dans les aires piétonnes, dans les jardins publics à plusieurs entrées, et aussi dans les pistes cyclables. Tout cela pour gagner du temps en évitant un embouteillage sur chaussée, ou bien le plus souvent pour passer plus rapidement d'une voie urbaine à une autre !!

Et ce dans la plus totale impunité alors que ces conducteurs totalement inciviques et crétins mettent en réel danger physique les piétons que nous sommes ainsi que les cyclistes.

Certes, nous reconnaissons volontiers qu'il est plus difficile de contrôler les deux-roues motorisés que les voitures dont la circulation urbaine a été bien « recadrée » pour la vitesse grâce aux rétrécissements de chaussée, aux couloirs de bus et pistes cyclables, ou bien pour protéger les aires piétonnes grâce aux bornes rétractables. Mais tout de même : ces scooters et motos ont une plaque d'immatriculation qui permet facilement de les identifier !!

Or, nous sommes totalement convaincus que le nombre des deux-roues motorisés va continuer à croître dans l'espace urbain, notamment par le biais des livraisons aux particuliers.

C'est pourquoi, pour nous, il est urgent et impératif que deux moyens d'action soient considérablement accentués par tous les Maires, quelle que soit leur obédience politique car la sécurité est au-delà de la politique partisane, à la condition bien évidemment qu'ils aient un vrai courage politique de le faire :

→ une verbalisation par la Police municipale de type « industriel » et donc une verbalisation systématique, sans failles, sans aucune indulgence quelconque envers les conducteurs inciviques de scooters et motos, qu'ils soient des particuliers ou bien des livreurs. En deux mots : ZÉRO TOLÉRANCE.

→ le développement substantiel de la vidéo-verbalisation qui doit être installée dans des lieux urbains où les piétons, mais aussi les cyclistes, sont très nombreux. Cette vidéo-verbalisation permettra de pallier le fait qu'il est impossible – et nous en sommes conscients – de « mettre des Policiers de partout ».

2/ Le stationnement

Bien sûr, nous reconnaissons que beaucoup de Municipalités ont fait de gros efforts ces dernières années pour créer du stationnement sur chaussée pour les scooters et motos. D'ailleurs, nous participons à ces efforts à travers nos demandes très fréquentes de ce type d'aménagement afin de stopper l'invasion des deux-roues motorisés sur les espaces piétonniers, invasion réellement insupportable et dangereuse.

Il n'empêche qu'il est vraiment très facile pour n'importe quel piéton de constater que tous les jours, absolument tous les jours, des dizaines, des centaines, des milliers de scooters et motos stationnent là aussi en toute impunité sur les trottoirs, sur les places, dans les aires piétonnes et même jardins publics. Cela doit cesser !

La Mairie de Lyon a décidé d'en finir avec cette situation : elle a demandé à sa Police municipale de verbaliser tous les deux-roues motorisés stationnés illégalement. D'ailleurs, Le Progrès du 31 mai dernier a publié un article sur cette décision politique, article dans lequel Valentin LUNGENSTRASS (adjoint au Maire de Lyon) déclarait : « La mandature précédente a fait preuve de tolérance, notre souhait est de libérer intégralement les trottoirs pour permettre un cheminement sans obstacle des piétons dans la ville ».

Une décision politique que nous saluons bien évidemment. Toutefois, nous sommes obligés de constater qu'une fois l'effet d'annonce passé les stationnements illégaux ont repris de plus belle car les Policiers municipaux et Agents ASVP rechignent à verbaliser réellement et surtout durablement.

De toute façon, pour notre Association, une grande partie de ce problème existant ne peut être résolue que par la mise en place du stationnement payant, que ce stationnement soit présent dans les aménagements créés sur chaussée ou bien même dans les espaces de stationnement automobile.

Nous affirmons et même nous proclamons qu'il faut faire payer TOUS les scooters et motos, et pas uniquement thermiques comme à Paris. Ce stationnement payant a trois gros avantages :

→ il permet de lutter contre les « motos-ventouse », phénomène visible qui se développe de plus en plus et qui empêche de libérer de l'espace dans l'aménagement créé, comme pour le stationnement automobile gratuit.

→ il permet de rentabiliser les aménagements créés (avec quilles et chaînes d'attache) par la Collectivité et donc de faire participer financièrement les deux-roues motorisés.

→ il permet de mieux lutter contre le stationnement illégal car nous en avons la totale certitude : le jour où le stationnement deviendra payant pour les scooters et motos, les Policiers municipaux verbaliseront ceux qui n'auront pas payé, comme ils le font pour les voitures. A partir de là, ils seront dans l'obligation sociale de verbaliser sans failles les engins stationnés sur les espaces piétonniers. En effet, comment un motard pourra-t-il admettre d'être verbalisé parce qu'il n'a pas payé son stationnement légal sur chaussée alors qu'un autre motard ne soit pas verbalisé tout en étant stationné illégalement sur un trottoir ? Impossible !

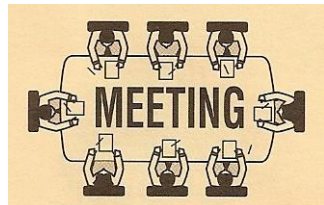
Nous sommes attristés

André DESTHIEUX était un très ancien adhérent de notre Association. Il est décédé au tout début de cette année 2021. André était une personne très attachante avec une forte personnalité. Résidant à Villeurbanne, il avait toujours pour le visiteur, qu'il recevait chaleureusement avec grand plaisir, un petit verre avec des gâteaux. Il évoquait volontiers ses souvenirs d'enfance.

Il était un partisan convaincu des vertus de la sobriété. Non pas en tant que militant rigide et prescriptif pour les autres, mais strictement pour lui-même en vivant en conformité avec ses convictions. Ainsi, il avait délibérément choisi de se passer d'une voiture, de la télévision et même du téléphone, préférant téléphoner d'une cabine publique et correspondre par courrier. En revanche, il se tenait bien au courant de la vie de notre Association en tant qu'adhérent et fidèle lecteur de notre bulletin.

Pour toutes ces rares qualités, vous méritez, André, que l'on vous rende hommage en votre souvenir.

Nous avons participé



Le 11 juin dernier, nous avons participé au Grand Lyon à l'atelier de concertation relatif au projet du « Plan Piéton Métropolitain » lancé par le vice-président Fabien BAGNON. Dans une réunion organisée en groupes de travail avec un rapporteur pour chacun d'eux, le tout dans une ambiance chaleureuse et constructive, nous avons mis en avant nos propositions de notre propre Plan Piéton.

D'autre part, tous les participants ont pu signaler, sur de très grands plans et une liste affichée à cet effet, une série de « points noirs piétons » à faire disparaître.

Nous avons obtenu

A/ Passage-piétons rue Crillon / rue Garibaldi dans Lyon 6e Adt : suite à notre demande, les débouchés du passage sur les trottoirs, de part et d'autre, sont mieux protégés, la peinture du passage lui-même a été renforcée par une teinte ocre rouge et, exceptionnellement – car ce n'est pas l'usage en agglomération – deux panneaux de danger « passage-piétons » ont été posés, de chaque côté. La traversée s'en trouve facilitée. Toutefois, nous demandons toujours la pose d'un feu pour piétons avec bouton-poussoir (→ Site Internet / Demandes locales : 6e Adt).

B/ ZAC des Gratte-Ciel à Villeurbanne : concernant le choix du futur revêtement des espaces piétonniers, la Métropole a accepté l'ensemble de nos propositions.

A savoir : une teinte claire, un revêtement ni trop lisse, ni trop rugueux pour répondre aux besoins de tous les types de handicap, et un traitement de la surface des pavés de réemploi (pavés généralement en granit français et provenant d'anciennes chaussées en ville) afin d'être plus confortables et silencieux.

Réunion pour la place Gabriel Péri : nous sommes refoulés !

La première réunion publique concernant la requalification de la place Gabriel Péri et de ses abords avait eu lieu en visio-conférence, et c'est notre administrateur Michel VANDENBROUCKE qui y avait participé.

La deuxième réunion, annoncée pour le vendredi 15 octobre, allait se dérouler au gymnase de l'école Gilbert Dru dans le 7ème arrondissement. Michel VANDENBROUCKE n'étant pas disponible, c'est notre Président qui s'est déclaré partant pour y participer. Et il s'est bien sûr inscrit sur le site dédié, comme cela était exigé par les organisateurs de cette réunion.

Or, quelle n'a pas été sa surprise d'être refoulé juste à l'entrée parce que c'était complet ! Mais ce qui a mis en colère notre Président est de s'entendre dire qu'il était fort probable que ce soit complet car le « bouche à oreille » avait fonctionné dans le quartier et que des riverains étaient venus en masse sans que tous se soient inscrits auparavant !

Le lendemain, il a donc écrit à tous les élus présents à cette réunion pour signifier son réel mécontentement, à savoir Béatrice VESSILLER (vice-présidente de la Métropole), Véronique DUBOIS-BERTRAND & Fanny DUBOT (maires des 3e et 7e Adts), Raphaël MICHAUD & Valentin LUNGENSTRASS (adjoints au Maire de Lyon).

A ce jour, notre Association n'a reçu aucune réponse d'Elu quant à ce « couac » inadmissible. Assez honteux de leur part ! En revanche, un court article est paru dans Le Progrès du 19 octobre dernier.

Projet du tram T6 à Villeurbanne : il faut savoir être « beau joueur »

Très investie par tout ce qui concerne les transports en commun sur l'agglomération, notre Association avait produit un mémoire argumenté de six pages en faveur du « tracé Vert », le plus à l'est, lors de la deuxième concertation publique, parfaitement organisée malgré la crise sanitaire (→ Site Internet / Dossiers : Transports en commun).

Depuis, nous avons reçu le bilan de cette procédure qui consacre le « tracé Rouge ». Document très complet, ce bilan nous paraît honnête et sincère. Notre Association a perdu, mais honorablement car d'une courte tête comme indiqué dans ce bilan : « *Au terme de la concertation et parmi les avis exprimés, le tracé Rouge apparaît légèrement préférentiel pour les personnes ayant pris part à la concertation* ».

Cependant, nous avons obtenu, avec d'autres participants, que le tracé retenu épargne l'avenue Henri Barbusse aux Gratte-Ciel. La formidable affluence sur cette avenue, entièrement piétonnisée pour la manifestation « Les Invités » en septembre 2021, a démontré la pertinence de ce choix.

Lyon 2e Adt / Rue Ferrandière : nous relançons notre « plus vieux combat » !



Fin août 2020, suite aux élections métropolitaines, notre Président a eu un entretien de près de deux heures au Grand Lyon avec le vice-président métropolitain Fabien BAGNON, en charge de la voirie et des mobilités actives. Durant cet entretien, il a abordé énormément de thèmes concernant la sécurité, le cheminement, le bien-être des piétons, et ce à travers différentes parties bien distinctes.

Une de ces parties, intitulée « Quatre demandes historiques des Droits du piéton », a concerné des demandes qui, au fil des très nombreuses années, sont restées totalement vaines. Aussi, notre

Président a commencé son propos par la plus ancienne de ces quatre demandes, par notre « plus vieux combat » : la rue Ferrandière, située dans le 2ème arrondissement de Lyon.

Il a spécifié que ce combat avait plus de 25 ans, presque 30 ans maintenant !! En effet, depuis 1994, nous demandons avec force et conviction que la rue Ferrandière soit bornée pour que cesse le transit motorisé 24h/24 dans la partie centrale de la rue de la République, une aire piétonne allant des Cordeliers jusqu'à la place de la République. Un transit dangereux et scandaleux.

Il a bien précisé que nous demandons simplement des bornes rétractables levées à partir de 11H30, exactement sur le même modèle des autres rues de cette partie centrale, à savoir les rues de Grenette, Tupin et Thomassin.

Il a enfin rappelé que pour cette « simple » demande favorable aux piétons, afin que la cité soit plus humaine pour eux, les maires successifs de Lyon nous ont toujours dit non, que ce soit Michel NOIR, Raymond BARRE et Gérard COLLOMB. Idem pour les maires successifs du 2ème arrondissement que furent Albéric De LAVERNEE, puis Denis BROLIQUIER.

Or, après ces propos tenus, notre Président avait eu l'agréable surprise d'entendre dire par Fabien BAGNON que la rue Ferrandière allait être emblématique de ce que la Métropole voulait réaliser en faveur des piétons.

Pourtant, plus d'une année après cet entretien, absolument rien n'a changé et donc le transit motorisé de voitures particulières, camionnettes et camions de livraison, scooters et motos continue d'exister 24h/24 dans la partie centrale piétonne de la rue de la République. Une rue qui est l'artère majeure de la ville de Lyon !

Notre Président a donc écrit à Fabien BAGNON pour réitérer notre demande de bornage de la rue Ferrandière dans les conditions explicitées plus haut (→ Site Internet / Demandes locales : 2e Adt). En précisant d'autre part deux points, et non des moindres :

- cette demande est à déconnecter totalement du projet de piétonnisation de la Presqu'île, projet ô combien louable, mais dont nous sommes certains qu'il ne pourra pas empêcher à 100% et 24h/24 toute circulation motorisée dans cet espace géographique majeur de la ville de Lyon.

- durant l'entretien entre notre Président et le Maire du 2e Adt en octobre 2020, Pierre OLIVER n'a certes pas dit oui mais il n'a pas dit non comme ses prédécesseurs, précisant même que c'était une demande à étudier.

Aussi, quand cette « simple » demande va-t-elle enfin aboutir ?

Lyon 3e Adt / Relance de deux anciennes demandes

Yves GASCOIN a écrit à Véronique DUBOIS-BERTRAND (mairie du 3e Adt) et Margot SANCHEZ (adjointe Mairie 3e Adt) pour relancer deux anciennes demandes restées vaines, et même sans aucune réponse :

- relance de la demande d'élargissement du trottoir impair de la rue Saint-Antoine : cette section, longue de 130 mètres seulement, constitue un « goulot » sur la section de 900 mètres comprise entre le boulevard Vivier-Merle et la rue Baraban (→ BA N°48 – page 8) (→ Site Internet / Demandes locales : 3e Adt).

- relance de la demande pour sécuriser les piétons mis en grand danger à cause des livraisons du magasin Lidl situé rue Saint-Antoine, et ce à travers la création réellement indispensable d'une aire de livraison pour ce supermarché (→ BA N°48 – page 8) (→ Site Internet / Demandes locales : 3e Adt).

A ce jour, notre Association n'a reçu aucune réponse, ni positive ni négative, de la Mairie du 3e Adt. Ces deux demandes sont-elles passées « à la trappe » comme l'avait déjà fait la municipalité précédente ? Pourtant, elles concernent directement le confort et surtout la sécurité des piétons.

En revanche, Le Progrès a publié un très bel article le 29 octobre dernier sur ces deux sujets.

Lyon 9e Adt / Rue du docteur Rafin : nous relançons notre demande

Dans les BA N°48 (page 3) et N°49 (page 6), nous vous avons tenu au courant de notre action au sujet du stationnement automobile sur le trottoir de la rue du docteur Rafin, au droit des 21 et 21 bis de la rue.

Comme rien de nouveau ne se manifestait du côté de la Mairie d'arrondissement d'une part, ni du côté du Syndic de cette copropriété d'autre part, nous avons relancé Quentin CARPENTIER (adjoint au Maire du 9e Adt) pour le questionner sur le suivi de ce dossier.

De suite, l'Adjoint nous a répondu pour préciser ceci :

- il a établi un premier contact, sur place, avec le Syndic pour évaluer la situation et préparer la suite. Il s'avère que l'échange s'est extrêmement bien passé, les représentants du Syndic se montrant très compréhensifs et à l'écoute des indications faites par lui-même.

- il attend un retour de leur part sur les mesures qu'ils comptent prendre pour mettre fin à la situation, avant de se rencontrer de nouveau sur place mais en nous intégrant cette fois-ci dans la concertation.

Lyon 8e Adt / Rue des Roses : suppression d'un cheminement pour les piétons !

Le 1er juin dernier, un article est paru dans Le Progrès au sujet de la rue des Roses. Cette courte rue, située tout près du stade P. Bavozy et reliant les avenues du Général Frère et Paul Santy, est en impasse pour la circulation automobile mais néanmoins ouverte, depuis toujours, à la circulation des piétons de tous âges.

Or, les immeubles riverains en copropriété ont entrepris, sans autre formalité, la fermeture totale de la rue par la pose de clôtures ! Nous avons donc écrit à la Mairie de Lyon et à la Mairie du 8e Adt pour protester énergiquement contre cette action de privatisation d'un cheminement public et donc pour demander le maintien total du passage pour les piétons (→ Site Internet / Demandes locales : 8e Adt).

En effet, les usagers de ce passage vont être contraints à des allongements de parcours de plusieurs centaines de mètres. De plus, cela va constituer un mauvais exemple pour la multiplication de telles initiatives, tout aussi dommageables. Nous sommes d'ailleurs inquiets de la tendance actuelle des copropriétés à vouloir se replier sur elles-mêmes par l'édification de clôtures qui enferment leurs habitants dans l'individualisme car c'est une vraie régression sur la vie en communauté, **le triomphe des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.**

Heureusement, les habitants du quartier se sont émus de cette annonce, manifestant légitimement leur colère et leur incompréhension. Ils ont lancé une pétition pour demander le maintien de leurs droits.

Soutenant la pétition des riverains en colère, la Mairie du 8e Adt n'est pas restée inactive :

- elle a proposé des solutions aux résidents de la copropriété souhaitant fermer ce passage, notamment le fait qu'il puisse rester ouvert durant certaines heures de la journée en échange du maintien de l'éclairage public.
- elle a engagé un travail avec la Métropole de Lyon pour régulariser un certain nombre de voies piétonnes privées actuellement ouvertes au public et ainsi garantir le droit de passage des piétons dans la durée.

La copropriété a rejeté les propositions. De plus, le Tribunal administratif a ordonné à la Mairie du 8e Adt de ne pas s'opposer à la déclaration préalable de travaux de clôture de la rue. Cette décision ne nous surprend absolument pas puisque le droit français sacralise le droit individuel de propriété au détriment du droit collectif.

La Mulatière / Quai Jean-Jacques Rousseau : satisfaction mais pas totale

Dans le BA N°49 (page 6), nous vous avons dit être intervenus auprès de la Mairie de La Mulatière afin que le trottoir situé juste au croisement du quai Jean-Jacques Rousseau / impasse Jean-Jacques Rousseau soit enfin rénové et protégé de nouveau contre le petit « parking » quotidien qui s'était créé durant les travaux.

Nous avons obtenu satisfaction :

- l'enrobé au sol a enfin été réalisé, permettant ainsi une marche tranquille des piétons.
- les bacs à fleurs ont été ré-installés le plus possible au bord du trottoir, empêchant ainsi le stationnement automobile sur celui-ci.

Toutefois, notre satisfaction n'est pas totale, et nous l'avons fait savoir à Véronique DÉCHAMPS, maire de la commune (→ Site Internet / Demandes locales : La Mulatière). En effet, ce trottoir n'est pas entièrement apte aux piétons, notamment les plus fragiles :

- d'une part, il rassemble au sol des petits tas de cailloux totalement inutiles.
- d'autre part, il continue d'être une petite déchèterie pour les citoyens inciviques !
- enfin, les poubelles bloquent totalement le cheminement des piétons jusqu'à leur enlèvement.

Oullins / Rue des Célestins : relance contre une rénovation inadmissible !

Dans le BA N°49 (page 6), nous vous avons mis au courant de notre colère exprimée auprès de la Mairie d'Oullins contre la rénovation récente du trottoir situé précisément à l'angle de la rue des Célestins / rue Claude Michel : ce trottoir rénové fin 2020 – début 2021 ne laisse aux piétons que 88 centimètres d'espace ! Une largeur difficilement utilisable par un piéton valide avec une poussette d'enfant et totalement impossible pour des Personnes à Mobilité Réduite.

Jean-Louis CLAUDE (adjoint à la Maire d'Oullins) nous avait répondu dès le lendemain pour nous dire qu'il entrerait en contact avec les Services de voirie du Grand Lyon pour questionner sur les raisons de cette rénovation et demander une correction si cela était possible.

Comme nous n'avions plus aucune information sur ce dossier, nous avons relancé cet Elu ainsi que le vice-président métropolitain Fabien BAGNON (→ Site Internet / Demandes locales : Oullins). Le jour même de notre relance, Jean-Louis CLAUDE nous a répondu pour nous informer qu'il inscrivait ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion avec La Métropole, et qu'il s'engageait à nous tenir au courant des décisions prises.

Nous avons bien sûr écrit à cet Adjoint pour le féliciter de sa très grande réactivité quant à ses réponses, fait malheureusement assez rare chez beaucoup d'autres Elus qui, parfois même, ne répondent jamais.



Yves GASCOIN a....

1/ Courrier au Président de l'association « La 40 N » pour demander une amélioration de la visibilité du gymnase municipal de la Quarantaine dans le 5e Adt, dont l'adresse officielle est au 41 de la rue du même nom :

- l'entrée de ce gymnase ne se situe pas sur la rue de la Quarantaine mais sur la place Pierre Bossan.
- il n'y a pas sur le trottoir le moindre panneau signalant cet établissement public.

Pour améliorer cette visibilité, Yves GASCOIN a proposé deux possibilités : soit de modifier l'adresse officielle du gymnase par un numéro situé place Pierre Bossan, soit d'installer un fléchage sur le trottoir de la rue indiquant l'entrée du gymnase.

Réponse positive de Maanam OUJJA, président de l'association : il va demander à la Mairie du 5e Adt que l'adresse soit relocalisée place Pierre Bossan, et également un panneau signalétique pour indiquer le gymnase mais aussi le chemin pour se rendre à pied sur la montée de Choulans.

D'autre part, réponse également positive de Philippe CARRY, adjoint à la Maire du 5e Adt.

2/ Courrier au Grand Lyon pour demander la mise en conformité de la rue des Petites Sœurs, entre les rues Richerand et Baraban, dans le 3e Adt de Lyon, suite à son classement en aire piétonne. En effet, la circulation automobile y est donc désormais interdite physiquement par des barrières posées en travers de la chaussée aux deux extrémités, et ce pour apaiser la rue dans un secteur qui comporte deux entrées d'écoles, mais plusieurs panneaux dédiés aux automobilistes ont subsisté.

A obtenu entièrement satisfaction : tous les panneaux devenus inutiles ont été enlevés.

3/ Lors d'une réunion du Comité de participation et d'information de la Société d'Aménagement du quartier de la Part-Dieu dans le 3e Adt, a de nouveau demandé l'élargissement du trottoir nord de la rue de Bonnel à son passage sous les voies ferrées.

A obtenu des assurances sur cette demande de la part de la Direction de la Voirie de la Métropole.

4/ Courrier à la Mairie du 3e Adt pour demander la normalisation du trottoir rue Paul Bert, tout près des voies ferrées SNCF. En effet, il existe sur le trottoir sud un rétrécissement localisé sur une dizaine de mètres seulement où les piétons ne s'y croisent que difficilement. Cette anomalie est un vestige de la clôture d'un ancien entrepôt, élément oublié lors des aménagements qui ont, depuis très longtemps, élargi le trottoir de part et d'autre sauf cette saillie laide et à l'abandon (→ Site Internet / Demandes locales : 3e Adt).

Un article est paru dans Le Progrès du 10 juin dernier sur ce sujet.

Pierre RAUZADA a....

1/ Courrier à Jean-Christian MORIN (adjoint Mairie 1er Adt) pour demander l'installation de trois quilles au bord du trottoir situé tout près du 21 rue Longue afin de le protéger contre le stationnement automobile, et ce depuis que ce trottoir est dévolu désormais exclusivement aux piétons suite à la disparition d'un garage individuel.

A obtenu satisfaction : trois quilles ont été installées.

2/ Courrier à Marielle PERRIN (adjointe Mairie 5e Adt) pour demander l'installation de quelques mobiliers urbains pour lutter contre le stationnement automobile illégal, et donc de protéger l'accès au passage-piétons et le trottoir situé entre le 18 et le 20 de la rue du docteur Albéric Pont. De plus, cela représente un réel danger pour les cyclistes roulant à contre-sens autorisé dans la rue quand ces voitures quittent leur stationnement illégal.

3/ A enfin obtenu la ré-installation des dalles manquantes au bord du trottoir jouxtant la piste cyclable du quai Pierre Scize, face à la montée de l'Observance, dans le 9e Adt (→ BA N°49 – page 8). Il aura fallu cinq demandes et plus d'une année et demie pour obtenir satisfaction !!

4/ Courrier à Marielle PERRIN (adjointe Mairie 5e Adt) pour demander l'enlèvement définitif d'une poubelle verte sans étiquette d'immeuble, utilisée de temps en temps par des citoyens inciviques pour être mise à l'envers sur le radar situé devant le 85 quai Pierre Scize, et ce afin de neutraliser celui-ci contre la vitesse excessive de certains automobilistes ou motards.

5/ Courrier à la Mairie du 5e Adt pour faire deux propositions concernant la nouvelle organisation des CICA (Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement) voulue par elle :

- limiter à cinq questions maximum l'intervention de chaque association ou conseil de quartier.
- avoir la possibilité de projeter trois vues maximum pour mieux faire comprendre aux participants de cette réunion publique les propos exprimés par une association ou un conseil de quartier lors de sa prise de parole.

6/ Courrier à Pauline SCHLOSSER (adjointe au Maire de Villeurbanne) pour demander l'enlèvement d'un gros bloc de béton entravant le cheminement des piétons car installé sur trottoir et même juste devant le passage-piétons situé rue Olympe de Gouges / rue de la Poudrette !

A obtenu satisfaction : le gros bloc de béton a été enlevé, libérant ainsi l'accès au passage-piétons.



Très bonnes fêtes de Noël à toutes et tous.

Le 09 décembre 2021

Pour Les Droits du piéton du Rhône

Rédacteurs : Pierre RAUZADA & Yves GASCOIN